FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 6 Juillet 1920

AVANT SPA

Les questions à poser

Bruxelles, 4 juillet. — Aujourd'hui, repos complet pour les membres de la Conférence, ainsi que pour les experts qui ne tiennent pas de réunion. M. Lloyd George a consacré sa matinée à la visite du champ de bataille de Waterloo, tandis que M. Millerand est allé visiter Louvain.

Demain, à Spa, au cours de la première réunion, il s'agira d'abord de connaître l'étendue des pouvoirs des Allemands. La première question qui leur sera posée concerne les trois notes qui ont été adressées au gouvernement allemand à la suite de la conférence de Boulogne et les raisons pour lesquelles l'Allemagne n'a pas encore donné de réponse à ces notes.

On discutera ensuite la question du désarmement, celle des réparations, celle du charbon et, vraisemblablement, celle de Dantzig et la réponse turque au projet de traité. Les délégations partent toutes à Spa avec leurs experts pour les affaires turques, ce qui montre bien que la question sera soulevé là-bas.

Au sujet du pourcentage, on considère que la question est virtuellement réglée.

M. Millerand a visité Louvain

Bruxelles, 4 juillet. — M. Millerand, désireux de donner personnellement à la ville de Louvain un témoignage de la sympathie de la France pour les épreuves que cette ville a subies du fait de l'ennemi, s'y est rendu ce matin. Il a été reçu par le bourgmestre et les échevins et a visité l'Hôtel de Ville, la cathédrale, le Théâtre, les Halles, où se trouvait la célèbre bibliothèque, et les quartiers les plus éprouvés.

[illegible] de cette visite, la population, mas[illegible] recours du président du Conseil, a [illegible] ent acclamé M. Millerand qui a [illegible] lle au milieu des cris de « Vive la France ! Vive Millerand ! »

Au départ de son automobile, la foule a spontanément chanté la « Marseillaise ».

La délégation allemande est arrivée

Spa, 4 juillet. — La délégation allemande à la conférence de Spa est arrivée par train spécial, aujourd'hui, à 1 heure et demie. A l'arrivée du train, M. Rolland Jacquemyns, secrétaire de la délégation belge, est monté dans le wagon où se tenait le chancelier Fehrenbach et les autres plénipotentiaires. Il les a salués au nom du gouvernement belge et des puissances alliées.

Aussitôt après, le chancelier est descendu du wagon. A la demande des photographes, il a consenti aimablement à poser quelques instants.

C'est un homme d'une soixantaine d'années, de haute taille, au visage fatigué, au teint terreux, à la moustache tombante. Il est vêtu très simplement de noir. Il paraît très à son aise.

Aussitôt le chef de la délégation allemande sort de la gare dans laquelle avaient pu pénétrer seulement les journalistes et les photographes. Des gendarmes belges assurent le service d'ordre. Aucune manifestation ne se produit. La foule est d'ailleurs assez peu nombreuse, car il pleut abondamment.

La délégation allemande comprend une vingtaine de fonctionnaires et une quarantaine d'experts, secrétaires, etc... Le chef de la délégation, le chancelier Fehrenbach, est assisté de MM. von Simons, ministre des affaires étrangères; Giesberts, ministre des postes et télégraphes; Hermès, ministre du ravitaillement; Wirth, ministre des finances; le docteur Schvoltz, ministre de l'économie publique; Muller, sous-secrétaire d'Etat à la reconstruction, etc...

La ville de Spa est pavoisée aux couleurs alliées, où dominent à côté des couleurs belges, les couleurs françaises.

Une interview avec le ministre allemand des affaires étrangères

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Bruxelles, 4 juillet. — Les délégués alliés ont quitté Bruxelles aujourd'hui et sont arrivés à Spa.

Ce matin, M. Millerand avait été visité la ville de Louvain et le Maréchal Foch s'était rendu à Malines chez le cardinal Mercier.

La délégation allemande, conduite par M. Fehrenbach est arrivée à 1 heure. Il n'y avait que quelques curieux à la gare. Les délégués allemands ont été conduits en automobile dans les villas qui leur sont réservées.

Dès le commencement de l'après-midi, une foule immense se pressait dans les rues avoisinant la gare.

Les 3 trains sont arrivés vers 5 heures, amenant les délégués alliés et leur personnel.

Les délégués alliés ont été acclamés par la foule. Le Maréchal Foch, qui s'est promené en automobile dans la ville a reçu un accueil triomphal.

La conférence aura lieu demain dans la villa Doltzer, où logeait le Kaiser pendant la guerre.

Les Alliés réclameront 736 milliards de francs-or

« Quele somme les alliés réclameront-ils à l'Allemagne ? »

Je suis en mesure de vous donner le chiffre total. « Les alliés réclameront à l'Allemagne 269 milliards de marks or ou 336 milliards de francs or. Cette somme sera divisée en 42 annuités de 3 milliards, plus des annuités mobiles dont les 5 premières de 3 milliards et pouvant aller jusqu'à 4 milliards. La part de la France est de 52 %. Celle de la Belgique sera vraisemblablement de 8 %, l'Angleterre ayant consenti un très léger sacrifice en faveur de la Belgique.

La part de la Belgique

La Belgique touchera donc 27 milliards de francs or en 42 ans. Elle remettra l'évaluation de ses dommages, qui se répartissent notamment: pour destruction de forêts, 200 millions; pour victimes civiles 660 millions; pour les victimes militaires 2 milliards 72 millions; pour les biens des provinces et des communes, 883 millions; en remboursement des contributions de guerre payées aux allemands sous l'occupation, 2 milliards 667 millions; pour les biens particuliers, 4 milliards 687 millions.

Le Traité de Versailles doit être exécuté

« J'ai pu avoir une interview avec M. Simons, Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne.

« Je tire de cette interview la déclaration suivante : Il espère avoir des propositions précises et dit que la capacité de travail de l'Allemagne doit être évaluée exactement ; elle demande surtout des matières premières, et il espère que l'industrie allemande pourra remplir dans une très large mesure ses obligations.

Je lui demande : « Estimez-vous que le Traité de Versailles doit être exécuté ? »

Il répond : oui.

Le ministre dit encore qu'après la fixation des possibilités économiques de l'Allemagne la délégation allemande proposera un chiffre pour l'indemnité.

« J'espère que nous pourrons discuter, dit-il, et que l'on ne va pas nous fixer des volontés.

« Le gouvernement dont je fais partie a été constitué il y a quelques jours ; il ne peut donc accepter sans contrôle les documents qu'avait signé l'ancien gouvernement au sujet de la fixation de l'indemnité et de possibilité économique de l'Allemagne. »

Pas de signature sans l'assentiment du Reischtag

Répondant à une autre question, M. Simons déclara qu'il serait politiquement imprudent pour la délégation allemande de signer à Spa sans l'assentiment du Reischtag.

Un confrère anglais précise la question de plus près.

« Si les alliés vous fixaient une somme forfaitaire pour l'indemnité vous pourriez donc l'accepter sans en référer au Reischtag ? »

Ici la réponse est moins précise. et M. Simons dit : « Ne parlez pas de cela dans vos journaux, je dois encore conférer avec MM. Landsberg et Fehrenbach. »

Le ministre refuse ensuite de répondre à une question qui lui est posée au sujet du désarmement : Si la question est posée devant la conférence de Spa, le Ministre de la Reischwehr sera appelé.

MISE EN DEMEURE

Les Syndicats d'Instituteurs ont trois mois pour se dissoudre

UN CONGRES DÉCIDERA

Les inspecteurs d'académie ont convoqué les administrateurs des syndicats d'instituteurs pour leur donner communication d'une circulaire ministérielle sur le droit d'association des fonctionnaires.

Selon les instructions reçues, les inspecteurs d'académie ont exposé à leurs subordonnés les avantages de la loi de 1901 et les dangers de continuer à rester dans la forme syndicale. Pour permettre aux groupements d'opérer leur transformation et de revenir à l'association légale, les intéressés ont un délai qui expirera le 30 septembre.

C'est en raison de ce délai que M. Roussel, secrétaire général de la Fédération, vient de convoquer les syndicats (anciennes amicales) à un congrès extraordinaire le 24 septembre prochain.

Au Conseil National du Parti Socialiste

LA COTISATION MENSUELLE SERA AUGMENTÉE DE 5 CENTIMES

Paris, 4 juillet. — Le Conseil national du Parti Socialiste se réunit aujourd'hui

Ses séances ont lieu dans la salle des fêtes de la Mairie de Boulogne-sur-Seine.

La séance du matin est présidée par Théo-Bretin, ancien député de Saône-et-Loire. Il n'est question que de sujets purement administratifs. On décide, par exemple, d'augmenter de 0 fr. 05 la cotisation mensuelle des membres du Parti et on décide aussi d'adresser des hommages de sympathie aux Maires révoqués pour avoir accompli leur devoir socialiste.

A midi, la réunion prend fin, et les membres du Conseil auxquels se joignent de nombreux militants, se réunissent en un grand banquet populaire.

FROSSART ET CACHIN A LA IIIe INTERNATIONALE

Paris, le 4 juillet. — Dans la séance de l'après-midi, du Conseil national socialiste, Le Troquier, conseiller municipal de Paris, a donné lecture d'un télégramme de Frossart et Cachin, actuellement à Moscou, demandant l'autorisation, sans engager le parti, de participer au Congrès de la troisième Internationale.

On reprend ensuite la discussion de l'ordre du jour sur les questions administratives.

Le Conseil National, après un assez vif débat auquel ont pris part notamment Paul Louis, Renaudel et Mayeras, a adressé à Frossart et à Cachin, à Moscou, la réponse suivante à leur demande d'être autorisés à participer au congrès international communiste :

« Le Congrès National du Parti Socialiste vous exprime sa joie de l'accueil fraternel que vous avez reçu des camarades russes et vous autorise à assister au Congrès de la Troisième Internationale auquel vous êtes conviés. Conformément au télégramme reçu, vous siégerez à titre consultatif dans un but d'information mutuelle »

La situation des étudiants des régions libérées

UN DECRET PRESIDENTIEL LA FIXE

Le Président de la République vient de prendre ce décret :

Article 1er. — Les jeunes gens des classes 1918 et 1919, restés dans les régions envahies jusqu'à la signature de l'armistice, qui justifient avoir été, dans cette position, empêchés de poursuivre leurs études, et qui ont été ensuite appelés sous les drapeaux comme récupérés, bénéficieront des facilités suivantes, conformément aux décrets du 10 janvier 1919 :

1° Candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire :

Sessions spéciales avec programme restreint.

2° Etudiants inscrits dans les Facultés ou Ecoles d'enseignement supérieur :

a) Bénéfice du 2e décret du 10 janvier 1919 sur la scolarité ;

b) Bénéfice du 3e décret du 10 janvier 1919 sur les études dentaires, mais seulement en ce qui concerne la réduction à une année de la durée du stage.

Article 2. — Les jeunes gens des classes 1918 et 1919, domiciliés avant les hostilités dans les régions envahies, qui ayant quitté leur domicile lors de l'invasion, soit volontairement, soit par ordre de l'autorité militaire, justifient avoir été, dans cette position, empêchés de poursuivre leurs études et qui ont été appelés sous les drapeaux avec leur classes bénéficieront des mêmes facilités.

Le Tour de France Cycliste

CLASSEMENT GENERAL

Paris, 4. — A la suite de la 4e étape, le classement général des vingt premiers du Tour de France cycliste s'établit comme suit :

1. THYS et MASSON, en 62 heures 19 minutes 17 secondes ;
2. CHRISTOPHE et H. HEUSGHEM, en 62 heures 28 minutes, 32 secondes ;
5. Henri PELISSIER, en 62 h. 29 m. 36 s. ;
6. ROSSIUS, en 62 h. 47 m. 44 s. ;
7. GOETHALS, en 62 h. 58 m. 18 s. ;
8. SCIEUR, en 63 h. 4 m. 30 s. ;
9. BELLENGER, en 63 h. 5 m. 34 s. ;
10. CHASSOT, en 63 h. 12 m. 57 s. ;
11. JACQUINOT, en 63 h. 35 m. 59 s. ;
12. L. HEUSGHEM, en 63 h. 37 m. 14 s. ;
13. LAMBOT, en 63 h. 39 m. 33 s. ;
14. MOTHIAT, en 63 h. 51 m. 30 s. ;
15. BARTHELEMY, en 63 h. 56 m. 1 s. ;
16. BOTTE, en 64 h. 35 m. 27 s. ;
17. MASSELIS, en 64 h. 42 m. 14 s. ;
18. DHERS, en 64 h. 42 m. 14 s. ;
19. JUSSERET, en 64 h. 53 m. 37 s. ;
20. VANDAELE, en 64 h. 56 m. 42 s.

CORRIDA TRAGIQUE

UN MATADOR TUE — DEUX BLESSES

Montpellier, le 4 juillet. — Les courses de taureaux avec mise à mort qui ont eu lieu aujourd'hui à Lunel ont été marquées par de graves accidents. Le cinquième taureau a tué le matador Malla, blessé grièvement, lehanderillero Valentin et lortement contusionné un matador.

L'"Independance Day"

20.000 Orphelins de Guerre ont défilé aux Tuileries. :::

Paris, 4 juillet. — Les monuments publics et de nombreuses maisons particulières sont pavoisées à l'occasion de l' « Independance Day », que les Parisiens fêtent comme la Fête Nationale. Malheureusement, des averses viennent contrarier les réjouissances.

Dans les tribunes du Jardin des Tuileries, toutes pavoisées, prennent place, à 9 heures 30, M. Poincaré, le maréchal Joffre, M. Autrand, préfet de la Seine, et de nombreuses personnalités qui sont reçues à leur arrivée par l'ambassadeur des Etats-Unis et Madame Hugh Wallace et le président du Comité de la Fraternité franco-américaine.

M. Deutsch de la Meurthe, dans un discours, présente à l'ambassadeur 20.000 orphelins de la guerre, filleuls des Américains, qui défilent ensuite, manifestant leur reconnaissance à l'égard de leurs bienfaiteurs.

Des petites filles, portant des bannières blanches, s'avancent à la hauteur des tribunes et une orpheline de 13 ans présente des fleurs à l'ambassadeur en récitant un compliment, l'assurant que tous les enfants aiment et aimeront toujours les grandes personnes d'Amérique.

L'ambassadeur, très ému, embrasse l'orpheline et le défilé reprend ensuite. Il dure une heure. Puis la Musique exécute l'hymne Américain et le maréchal Joffre s'avance vers l'ambassadeur : il se découvre devant lui et le maréchal et l'ambassadeur se serrent les mains, pendant que la foule les acclame.

A 11 heures, la cérémonie était terminée.

La Fête du Cinquantenaire de la République

LE 4 SEPTEMBRE, CHANZY, FAIDHERBE, THIERS ET GAMBETTA SERONT TRANSFERÉS AU PANTHEON.

Paris, 4. — Le point culminant de la fête du 4 septembre sera la translation au Panthéon des grandes figures françaises de la guerre de 1870, les généraux Chanzy et Faidherbe, Thiers et Gambetta. Une proposition de loi sera présentée au Parlement avant la fin de la session autorisant le Gouvernement à rendre à ses illustrations nationales l'honneur du Panthéon.

Pour les Pensionnés

QUESTIONS AU MINISTRE

Paris, 4 juillet. — G. BARTHELEMY, député, avait demandé au ministre des Finances : 1° quelle est son attitude en face de l'énorme disproportion existant, conformément à la loi du 25 mars 1920, entre les pensions des sous-officiers et celles des soldats ; 2° à quelles catégories de pensionnés s'applique le paragraphe de l'article 8, ainsi conçu : « à égalité de services, campagnes comprises, les pensions d'un grade ou d'un échelon ne pourront, en aucun cas, descendre au-dessous du grade ou de l'échelon immédiatement inférieur. »

RÉPONSE. — 1° La Commission extraparlementaire des pensions sera appelée à examiner cette question ; 2° cette disposition de l'article 8 de la loi du 25 mars fixe notamment la situation des pensions des chefs de bataillon et capitaines de corvette. Ce grade comporte un seul barème de pensions et de tarifs de solde (1er échelon, 2e échelon). Aux termes de l'article précité, la pension du tarif actuel est grossie d'un complément de majoration calculé d'après un coefficient d'accroissement formé du rapport de la nouvelle solde et de l'ancienne solde. Ce coefficient d'accroissement se trouve plus élevé pour le premier échelon que pour le deuxième, de telle sorte que la pension afférente au deuxième échelon aurait pu se trouver moins élevée que la pension du premier échelon à égalité de services. C'est pour éviter cette anomalie que la disposition visée à été insérée dans la loi.

Les Turcs ont subi une immense défaite

Smyrne, 3 juillet. — Communiqué du Grand Quartier Général :

« Le groupe Nord de l'armée hellénique a terminé aujourd'hui ses opérations par la prise de Panderme, sur la mer de Marmara. L'ennemi, après l'écrasante défaite subie au sud de Balikesser, a été poursuivi activement. Seuls, quelques débris épars, ont pu s'enfuir vers Brousec.

Le débarquement effectué ce matin à Panderma a hâté la fin des opérations. Cette délicate opération a été conduite avec précision et exactitude, conformément aux prévisions de notre état-major. Les détachements dont la flotte a protégé le débarquement ont été rapidement conduits vers le Sud et ont rencontré les avants-gardes de l'armée à Cherkovi, à 25 kilomètres au nord de Balikesser. Ainsi, cette opération a été terminée en trois jours et demi, grace au moral admirable de l'armée.

On doit fabriquer de la poudre et du papier

LE MINISTRE DE LA GUERRE L'A DIT A LA CHAMBRE

Avant que la Chambre adopte hier les divers chapitres du budget du Service des Poudres, M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, avait fait les déclarations suivantes :

« Selon la belle expression du général Mangin au moment de l'armistice, la France parut en effet jeter son épée plutôt que de la remettre au fourreau ; mais depuis on pense que la France pourrait avoir à se défendre, aussi ne songe-t-on plus à abandonner les poudreries, mais la France a devant elle des quantités suffisantes d'explosifs fabriqués. Je suis donc disposé à louer les locaux et les machines des poudreries dont je n'ai pas un besoin immédiat ; je suis prêt à louer, si des locataires se présentent, pour la fabrication de la pâte à papier et même pour la fabrication du papier ; le papier que nous achetons à l'étranger coûte très cher et pèse sur nos charges ».

« Nous avons encore beaucoup de poudre, mais nous devons fabriquer de la poudre, d'abord pour transformer en poudre un stock important de fulmi-coton, bien plus difficile à entretenir que la poudre ; ensuite pour maintenir en activité un personnel de fabrication dont nous aurons besoin s'il fallait entreprendre une fabrication en grand. »

DONS EN NATURE

C'EST CE QUE RECEVRONT DE LEURS MARRAINES ANGLAISES LES COMMUNES FRANÇAISES

Londres, 4 juillet. — Dans l'« Evening Standard, lord Denbighe, président de l'Association France-Grande-Bretagne, précise que les villes anglaises adoptant des communes françaises n'enverront pas de fortes sommes d'argent mais surtout des dons en nature.

L'U. N. C. s'organise régionalement

Paris, 4 juillet. — Les délégués de 1300 sections de l'Union nationale des combattants réunis à Paris, sous la présidence de M. Legrand, du groupe de Tourcoing, ont étudié l'organisation régionale des sections.

Le Congrès poursuivra les travaux demain et sera suivi d'une assemblée générale.

Congrès Syndical à Bruxelles

Jouhaux y a parlé de l'Internationale Syndicale

Bruxelles, 4 juillet. — Un important congrès syndical s'est tenu aujourd'hui à Bruxelles. JOUHAUX, secrétaire de la C. G. T., APPLETON, délégué des Trade-Unions anglais et les délégués de Hollande assistent au Congrès.

Ils ont été reçus par la commision syndicale et dans sa réponse, Jouhaux a évoqué le moment où en 1914 il quittait la Belgique à la veille de la guerre et la réponse enthousiaste que la classe ouvrière belge avait faite à l'appel de la C. G. T. pour se dresser contre la geurre.

« Le meilleur d'entre nous, dit-il, a payé de sa vie l'effort qu'il avait fait pour éviter la catastrophe ; permettez-moi de rappeler le nom de JAURES » (A ce nom, toute la salle est debout et acclame longuement).

« Aujourd'hui plus que jamais, continue Jouhaux, nous sommes décidés à employer une énergie indomptable pour que la catastrophe ne se renouvelle plus ; le jour de l'armistice fut pour nous un grand soulagement, mais notre émotion fut plus grande encore à Amsterdam quand nous avons reconstitué l'internationale syndicale ; ce fut un grand jour pour le monde. »

Jouhaux termine en disant sa confiance dans la glorieuse destinée de la classe ouvrière internationale. (L'assemblée lui fait une longue ovation).

La discussion des tendances

Le Congrès Syndical comprend les délégués de 850.000 ouvriers syndiqués dans des syndicats du parti ouvrier et des syndicats indépendants.

La lutte s'est engagée entre les tendances sur les rapports du comité international et sur la question de la représentation des tendances aux comités des centrales syndicales.

Jacquemotte, au nom des extrémistes a critiqué par exemple la participation des syndicats aux commissions paritaires patronales et ouvrières constituées par le gouvernement pour solutionner les conflits et les grèves : il fallait renoncer à la collaboration ministérielle et aussi à la collaboration dans les commissions mixtes.

Le rapport de la commission nationale a été adopté à l'unanimité et le congrès, par ses applaudissements, a montré que son immense majorité allait à la thèse, défendre par son secrétaire.

Les minoritaires demandèrent ensuite que les tendances soient représentées au sein de chaque centrale syndicale.

Cette thèse fut combattue par Debroückere, qui déclara notamment que si la représentation des tendances dans les groupes politiques était admissible, elle ne l'était pas dans les syndicats. En France, par exemple, dans les congrès la représentation des minorités est la barrière, le défaut d'unité.

Les minorités doivent pouvoir s'exprimer en toute liberté mais on ne peut détourner le syndicat par une lutte entre les tendances dans sa lutte contre le capitaliste et contre les employeurs.

Finalement le congrès a décidé que chaque centrale aurait un délégué par 25.000 jusqu'au 100.000 et par 50.000 membres jusqu'au 1.100.000, mais sans représenter les tendances.

Le congrès a voté un ordre du jour en faveur de la grève des fonctionnaires et des instituteurs et demandent le vote immédiat de la journée de 8 heures.

Il a salué par des acclamations le succès du projet sur les pensions de vieillesse.

Elle lui résistait, il la tua

ON DUT ARRACHER L'ASSASSIN DU CORPS DE SA VICTIME, QU'IL ETRANGLAIT APRES L'AVOIR BLESSÉE A MORT.

Bruxelles, 4 juillet. — Une jeune fille nommée Fasoette, 24 ans, était poursuivie par les assiduités d'un homme marié nommé Bayaupré, ouvrier menuisier.

Comme elle refusait d'avoir des relations avec lui, elle le repoussait constamment.

Aujourd'hui, l'homme se cacha dans le w.-c. de la maison qu'habite la jeune fille, et quand elle sortit il s'approcha d'elle. Elle se sauva. Il la poursuivit.

Quand elle entra dans un magasin de la rue des Vierges, Bayaupré y entra également peu après. M. Chauteux, le négociant, le pria de sortir. Pour toute réponse, l'ouvrier menuisier lui tira une balle en plein front, puis tira trois balles à la tête de la jeune fille. La malheureuse s'écroula, perdant du sang en abondance.

La police, accourue, arracha le meurtrier couché sur la jeune fille, lui serrant fortement le cou pour l'étrangler.

L'état de la jeune fille est désespéré. L'état du négociant n'inspire pas d'inquiétudes.

Le meurtrier a été arrêté.

Le Grand-Prix Cycliste

LES ELIMINATOIRES

Paris, 4 juillet. — Beaucoup de monde au Vélodrome municipal, malgré le mauvais temps. La réunion n'a commencé qu'à 2 heures 45.

Avant le commencement des séries éliminatoires du grand-prix, les concurrents ont défilé au milieu des applaudissements. Le public a fait une ovation à Ellegaard.

Voici le résultat des éliminatoires :

1re série. — 1er Schiffer — 2me, Pouchois — 3e, Parisot.

2me série. — 1er Texier — 2me, Duclair — 3me, Meurger.

3me série. — 1er, Leene — 2me, Louet — 3me, Didier.

4me série. — 1er, Peyrode — 2me, Vandever — 3me, Trouvé.

5me série. — 1er, Bailey — 2me, H. Orth — 3me, Ellegaard.

6me série. — 1er, Dupuy — 2me, Moretti — 3me, E. Orth.

7me série. — 1er, Steare — 2me, Vankenpen — 3me, Fournous.

8me série. — 1er, Rousseau, — 2me, Sergent, — 3me, Billard.

Le crime d'un mari fou

IL REVOLVERISA SA FEMME PUIS SE SUICIDA

Toute notre région est encore sous le coup de l'émotion produite par un sanglant drame conjugal qui vient de se dérouler à Beaumont, arrondissement d'Arras.

Sur la route de Douai, isolé du village, se trouve un petit estaminet tenu par les époux Kuhlmann.

Depuis quelque temps le mari qui avait été aux colonies, donnait des signes d'aliénation mentale, allant même jusqu'à reprocher à sa femme de se déranger. Cette dernière à la suite de ces reproches injustifiés avait pris la résolution de s'absenter quelque temps avec la plus jeune de ces filles, pendant que l'aînée resterait près de son père.

Le samedi matin, jour fixé pour le départ, Mme Kuhlmann en s'habillant, s'aperçut que son corset avait disparu, elle descendit dans l'estaminet et demanda à son mari, si par hasard il ne l'avait pas vu ; sans répondre, Kuhlmann sortit de sa poche un révolver, le braqua sur sa femme et pressa la détente à trois reprises. Atteinte, la malheureuse put néanmoins s'enfuir en criant ; dans la rue elle essuya un quatrième coup de feu.

La croyant morte, le meurtrier rentra dans l'estaminet, il appuya son arme contre la tempe et se fit sauter la cervelle.

Quant à Mme Kuhlmann, atteinte au sein gauche, au bras bras gauche et à la cuisse, elle reçu les soins d'un docteur. Son état, quoique grave, n'est pas désespéré.

L'Apéritif-Concert ne paie pas la taxe!

ALORS, MUSIQUE !

En général, les cafetiers, dans les établissements desquels un orchestre se faisait entendre, avaient remercié leurs musiciens car ils craignaient de se voir appliquer la taxe nouvelle.

Cependant, à l'Administration de l'Assistance publique, on a fait la déclaration suivante :

Le régime des cafés et des restaurants, dont on a vu subitement cesser les concerts, n'est pas changé ! La taxe ne les atteint pas, ils ne sont tenus d'acquitter que le droit des pauvres par abonnement, qu'ils ont toujours payé. La seule taxe qui les vise est la taxe sur le chiffre d'affaires, qui frappe tous les commerçants. Les restaurants peuvent égayer de musique les dîneurs jusqu'à dix heures sans être inquiétés, à la condition que ce dîner en musique ne soit pas un dîner-dancing.

Ceux que vise la double taxe de 25 pour cent qui, dans les conditions où nous l'appliquons, n'est pas de cinquante pour cent, mais de quarante-quatre pour cent, ce sont les soupers-concerts, c'est-à-dire les repas agrémentés de musique qui se placent après dix heures du soir ; les thés-dancings, les dîners-dancing et les soupers-dancing. Nous n'avons jamais entendu priver de musique les amateurs d'apéritif ou les dîneurs. Les établissements de plaisir, que fréquente une clientèle riche, sont seuls visés.

En conséquence, il est probable que de nouveau les amateurs d'apéritifs-concerts pourront siroter leur verre en musique.

LA CROIX DE GUERRE A BELFORT

LE MARECHAL PETAIN LA LUI A REMISE HIER

Belfort, 4 juillet. — Hier ont commencé, par le premier concours fédéral et international de gymnastique, les fêtes organisées à l'occasion de la remise de la croix de guerre à la ville de Belfort qui, on le sait, est déjà décorée de la Légion d'honneur.

Un grand nombre de sociétés suisses ont pris part à ce concours, témoignant ainsi leur sympathie à la France.

Le maréchal Pétain, le général Pénelon et le colonel Blavier représentant le Président de la République, sont arrivés ce matin à 9 h. 30, par train spécial. Ils ont été reçus par le maire, le préfet et plusieurs généraux parmi lesquels on remarquait le général de Maud'huy.

Après un compliment adressé par trois jeunes filles au maréchal qui les a embrassées, le cortège s'est formé et, au milieu des acclamations chaleureuses d'une foule considérable venue notamment d'Alsace et de Suisse, s'est dirigé vers la Préfecture où a eu lieu la réception des corps constitués et des autorités civiles et militaires.

A 10 h. 45, devant le monument des Trois Sièges et en présence des drapeaux du siège de 1870-71, le maréchal Pétain a remis plusieurs décorations posthumes et a décoré des officiers, sous-officiers et soldats. Il a ensuite répondu à un discours du maire et a lu la belle citation dont Belfort est l'objet. Il a ajouté que pendant la grande guerre de 1914-1918, Belfort avait ajouté une page glorieuse à son héroïque histoire.

Le maréchal a alors remis la Croix de guerre au maire qui, après l'avoir placée sur un coussin brodé aux armes de la ville, la présentée aux habitants au milieu de l'émotion générale.

Un magnifique défilé auquel ont pris part les troupes de la garnison et les sociétés de la ville a clôturé cette belle cérémonie.

A midi, un banquet a été offert par la ville au maréchal Pétain qui est reparti dans la soirée pour Paris.

LA FEMME BANDIT

ON NE CONNAIT D'ELLE QUE SES EXPLOITS

Paris, 4. — L'on n'a pu découvrir l'empoisonneuse du chauffeur Moreau, non plus que son identité, mais un nouveau méfait semble être établi à l'actif de cette aventurière. Voici ce que l'on raconte :

« A la fin de la semaine dernière à Buelle à vingt kilomètres de Mantes, deux gentlemen et une jeune femme villégiturient à l'hôtel de la gare.... Le samedi, un marchand arrive dans cet établissement avec un auto chargée de coupons d'étoffe. Tandis qu'il déjeunait, il entendit un ronflement de moteur ; c'étaient les deux gentlemen, qui emmenaient la voiture du négociant. La jeune femme était au volant, tandis que ses amis écartaient avec leurs revolvers les intrus qui leur barraient la route. Ils ne furent pas rejoints.

Du premier examen des viscères du chauffeur Moreau, fait par M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, il résulte que le poison versé par la pseudo-Renée Renault, est de la morphine.

SON COMPLICE ?

Le Parquet de Mantes et la première brigade mobile continuent leur enquête.

L'hypothèse semble se préciser que la criminelle inconnue n'était que la complice et l'instrument d'individus qui l'attendaient à la sortie de Mantes pour s'approprier l'automobile.

L'opinion se confirme que son but n'était pas de tuer le chauffeur, mais de l'endormir. L'état d'affolement dans lequel elle était après avoir constaté l'état de sa victime semble démontrer que la morphine avait outrepassé ses désirs.

Un individu a été arrêté à Mantes, que l'on soupçonne — sans trop d'apparence de raison — de complicité avec l'inconnue.

Il était porteur d'un livret militaire au nom de Robert Lagrange, d'un permis-de circuler au nom de Nartichine, déclarait se nommer véritablement Lucien-Francois- Antoine Simon, avoir pour pseudonyme celui de Rebars et exercer la profession d'artiste lyrique. La multiplicité des personnalités de cet individu a décidé de son arrestation.

Que vaut ce tableau ?

RIEN, 125 FRANCS OU 300.000 FRANCS ?

Il y a quelque vingt-cinq ans, un professeur du Lycée d'Amiens achète, sur le « Marché à Réderies », un tableau crasseux pour la modeste somme de 20 francs.

Quatre ans après, la toile décrassée, lavée, et quelque peu retouchée, était accrochée, en bonne place, au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

Le tableau du « Marché à Réderies » était un superbe Rubens.

Allons-nous assister à une opération de même nature ?

C'est la question posée au Tribunal civil d'Amiens, à la dernière audience.

Dans la succession de M. R...., se trouvait, avec divers objets d'art, un tableau que le commissaire-priseur estime, lors de l'inventaire, 125 francs.

Mme R..., qui en avait l'usufruit, consentit alors à ne conserver cet usufruit que pendant cinq ans.

Les cinq ans écoulés, certains héritiers réclamèrent le tableau.

Hier, Mme R... faisait plaider que son consentement avait été vicié, lorsqu'elle avait consenti à ne garder le tableau que pendant cinq ans, que du reste ce tableau, estimé 125 francs, en valait 2 à 300.000, que c'était un tableau du grand peintre espagnol Ribera, à qui le roi d'Espagne l'avait commandé pour commémorer la gloire de l'Espagne, la découverte de l'Amérique.

Les héritiers ont prétendu que l'accord passé entre Mme R...., et ses co-héritiers était valable et régulier, tant en la forme qu'au fond, que du reste, la toile qui faisait l'objet du procès aurait été plutôt employée à l'usage de serpillière qu'à être enduite du barbouillage qui la recouvre.

Le jugement sera rendu à une audience ultérieure.

LES EXHUMATIONS CLANDESTINES

Les Mercantis de la Mort ne seront pas amnistiés

Les familles dont la douleur a été exploitée méritent seules le pardon

Les soldats tombés au champ d'honneur vont-ils enfin être « démobilisés » ? Il est probable que la longue attente des parents qui, depuis bientôt deux ans, réclament en vain l'autorisation de transférer dans des sépultures à leur convenance les morts de la guerre, va tout de même bientôt se terminer.

Il n'est pas étonnant que certaines impatiences aient passé outre aux interdictions ministérielles et que de nombreux transports clandestins aient eu lieu, parfois dans les conditions les plus déplorables.

La justice a été saisie de temps à autre et des familles ont été poursuivies pour avoir transgressé une défense qui au surplus n'a point été opposée à des personnalités marquantes. Ces familles, qui, au sens légal, ont commis un délit, mais qui ont obéi à un sentiment très excusable, demeureront-elles en dehors de l'amnistie, qu'il est question de voter avant que les Chambres se séparent ?

M. Israël, vient de déposer un amendement qui tend à leur en accorder le bénéfice. Il semble difficile que le Parlement ne s'associe pas à cette initiative généreuse. En revanche, le député de l'Aube refuse tout pardon aux « mercantis de la mort », à ceux qui précisément ont exploité la douleur des familles et organisé, moyennant une rétribution, parfois scandaleusement élevée, les exhumations et les transports clandestins.

Il n'est rien de plus odieux que ce funèbre commerce qui, malgré les révélations de la presse, et l'intervention de plusieurs parlementaires auprès des pouvoirs publics, n'a point cessé de prospérer ni de spéculer sur les impatiences dont nous avons parlé. On sait comment procèdent les entreprises macabres qui trop souvent enlèvent les corps au petit bonheur et qui d'ailleurs trouvent parfois d'étranges complicités pour couvrir leur trafic et donner, par de véritables faux, une apparence de légalité, à leurs « opérations ».

Comme le dit fort bien M. Israël, ce serait une iniquité de ne point effacer les peines encourues par d'infortunés parents plongés dans le deuil le plus cruel qui se puisse concevoir. Mais aucune atténuation ne saurait exister en faveur de ceux qui ont spéculé sur le désespoir et monnayé des larmes.

Non, pas de pitié pour les mercantis, quels qu'ils soient, mais principalement pour les profiteurs de la mort.

Un drame dans une maison close

UN MARIN MARSEILLAIS A BLESSÉ MORTELLEMENT UN DOCKER DUNKERQUOIS

Dunkerque, 4 juillet. — Un marin marseillais, Louis Christiani, 20 ans débarqué, croit-on, du steamer « Rudolph » où de l' « Alfana », eut une altercation, vers la fin de l'après-midi d'hier, dans une maison close de la rue des Casernes de la Marine, avec un jeune docker, Georges Simon, 18 ans, au sujet d'une pensionnaire.

Dans la rue, la discussion reprit de plus belle et finalement, le Marseillais tira un coup de revolver sur Simon, qui fut atteint à la poitrine.

Le meurtrier, revolver au poing, écarta les témoins du drame et prit la fuite du côté de l'arsenal.

Simon, qui fut transporté dans la maison portant le numéro 4 de la même rue, fut ensuite conduit à l'hôpital en voiture d'ambulance. Il est, croit-on, mortellement atteint.

M. Solasol, commissaire de police de permanence, a fait aussitôt une enquête et a entendu plusieurs témoins, notamment les pensionnaires du numéro 15, où la discussion avait pris naissance. Il a entendu également un jeune docker, camarade de la victime.

M. Bouet, procureur de la République, et M. Perthuis, juge d'instruction, se sont rendus sur les lieux et ont procédé aussitôt aux premières constatations.

Un mandat d'amener a été lancé, Christiani habiterait Calais et il vient souvent à Dunkerque pour voir sa maîtresse, laquelle est pensionnaire dans une maison close.

Un couteau dans le ventre

POUR DEFENDRE SA FILLE

Montluçon, 4 juillet. — La femme Desconte voulant fuir les brutalités de son mari s'était réfugiée chez son père, Pierre Laurent, âgé de 69 ans. Desconte étant venu la quereller encore, Pierre Laurent prit la défense de sa fille et blessa grièvement le mari d'un coup de couteau de cuisine au ventre. Puis il alla se constituer prisonnier.

L'explosion de Bailleul

QUATRE VICTIMES

Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé qu'une formidable explosion avait occasionné la mort de quatre artificiers civils.

Nous donnons aujourd'hui les noms des malheureuses victimes, ce sont les nommés Antoine Charles 25 ans, chef d'équipe, originaire du Puy-de-Dôme ; Marcel Bonis, 25 ans, domicilié à Nant (Aveyron) ; Ab-el-Kader Bourdi, 28 ans, d'Oran ; Alphonse Lepers, 45 ans, chef d'équipe, originaire de Liévin.

Une enquête est ouverte par le capitaine Legroux, chef du service de la récupération d'Hazebrouck.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Une brute boche

Le lieutenant Zwilling